

9) L'alcool, les stupéfiants

L'alcoolémie

Les accidents moto imputables à l'alcool en 2013 (*) : 1 accident mortel sur 5

- 151 décès
- Ils ont lieu 1 fois sur 2 la nuit

Le taux d'alcool limite à ne pas atteindre est de 0,5 g d'alcool par litre de sang
1 verre (norme débit de boisson) = de 0,20 g à 0,25 g en moyenne (taux d'alcool)
Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, du degré de fatigue, du stress ou des caractéristiques physiques de la personne.

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang /h .

Café salé, cuillerée d'huile... : aucun "truc" ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

Le taux d'alcool maximal est atteint :

- ½ heure après absorption à jeun
- 1 heure après absorption au cours d'un repas

Les effets :

L'alcool agit sur le cerveau et sur tout le système nerveux, ce qui provoque des conséquences graves pour le conducteur.

Les conditions physiques sont amoindries :

- ✓ champ visuel réduit, vision trouble, inattention, sommeil
- ✓ perte de mémoire, perte des apprentissages, diminution des réflexes.

Le comportement est modifié :

- ✓ diminution de la peur et prise de risque exagérée
- ✓ agressivité
- ✓ euphorie

Le cannabis : Les effets : capacité à contrôler la trajectoire diminuée

- ✓ temps de réaction allongé
- ✓ déficit des mécanismes d'attention et de vigilance
- ✓ fausse sensation de sécurité

L'usage seul du cannabis multiplie le risque moyen d'avoir un accident par 1,8.
L'usage combiné du cannabis avec une forte dose d'alcool multiplie ce risque par 14.

Les médicaments

Un grand nombre de médicaments souvent appelés anodins présentent des effets indésirables pouvant influencer l'aptitude à conduire sans que le conducteur en soit conscient.

Avant de conduire, il convient de lire attentivement les notices ou de demander conseil à son médecin.

Certains médicaments sont incompatibles avec la consommation d'alcool et entraînent un sur-risque d'accident considérable.

Les sanctions

L'alcool Taux compris entre 0,5 et 0,8 g (contravention) : <ul style="list-style-type: none">✓ amende de 135 euros et retrait de 6 points sur le permis de conduire.	L'alcool Taux égal ou supérieur à 0,8 g (délit) : <ul style="list-style-type: none">✓ retrait de 6 points sur le permis de conduire✓ amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros✓ immobilisation du véhicule✓ suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis✓ peine de prison (jusqu'à 2 ans)	Les stupéfiants Des dépistages d'absorption de substances ou plantes classées comme stupéfiants sont réalisées par les forces de police et de gendarmerie. Dépistage positif et confirmé : <ul style="list-style-type: none">✓ retrait de 6 points sur le permis de conduire✓ amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros✓ immobilisation du véhicule✓ suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis✓ peine de prison (jusqu'à 2 ans)
--	--	---

Les sanctions sont aggravées lorsque cette infraction est couplée avec un taux d'alcool prohibé : les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.